

*Questions orales*LA DISTRIBUTION DES SECOURS ALIMENTAIRES AUX
INDIGENTS DES PAYS BÉNÉFICIAIRES—DEMANDE
D'EXPLICATIONS

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Je suis tout seul, et la quantité de renseignements je puis obtenir est limitée. J'ai besoin d'un appui comme celui dont dispose le gouvernement au moment d'élaborer ses propres politiques. Dans le but d'obtenir des données qui me permettraient de formuler des idées constructives, j'ai demandé au premier ministre le 8 mai s'il savait que 80 p. 100 de l'aide alimentaire fournie par le Canada était vendue aux autochtones. Celui-ci a répondu qu'il l'ignorait mais qu'il tâcherait de savoir s'il y avait eu mauvaise interprétation ou fausse allégation relativement à l'aide alimentaire du Canada. Est-il maintenant en mesure de me répondre à ce sujet?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question du député m'a été transmise. Depuis 1951, je crois, les gouvernements bénéficiaires de l'aide alimentaire du Canada ont pris l'habitude d'établir un fonds de contrepartie qui doit servir au développement économique. D'ordinaire, les pays qui reçoivent une aide alimentaire la distribuent à ceux qui en ont le plus besoin grâce à leur propre système de distribution. Parfois ils fixent le prix au prix coûtant ou un peu au-dessus du prix coûtant, de façon à protéger leur propre agriculture et leur propre système de distribution. A remarquer cependant qu'aucun fonds de contrepartie n'est établi dans le cas de l'aide multilatérale ou des secours d'urgence. J'ai constaté que cette pratique est suivie depuis l'inauguration du plan de Colombo en 1951; celle-ci n'a donc rien de nouveau. Elle vise en réalité à protéger la commercialisation et l'agriculture du pays bénéficiaire.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

PROPOSITION DE COMMANDE D'AVIONS DE HAVILLAND
DASH-7

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre envisage-t-il sérieusement l'acquisition du nouvel appareil DASH 7 construit par de Havilland, en vue d'assurer un contrôle absolu sur nos océans, ou fera-t-il connaître ses intentions à la Chambre d'ici quelques semaines?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le DASH 7 est l'un des appareils dont nous envisageons l'achat, mais ce n'est qu'un appareil parmi plusieurs autres.

* * *

AIR CANADA

LA SUBVENTION DES LIGNES DE L'EST AU DÉTRIMENT DE
L'OUEST—DEMANDE DE REPORT DE LA MAJORATION DES
TARIFS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Mercredi dernier, j'ai posé au ministre une question à propos de contre-subventionnement des parcours, en ce sens que les tarifs applicables aux liaisons aériennes d'Air [M. Trudeau.]

Canada entre Toronto, Ottawa et Montréal existent aux dépens de ceux qui sont applicables aux liaisons aériennes des Prairies. Je pense que le ministre n'avait pas bien compris ma question. Je voudrais maintenant savoir s'il est disposé à intervenir auprès d'Air Canada afin de voir s'il ne serait pas possible de retarder la majoration des tarifs jusqu'à ce que cet écart dans la structure des tarifs soit supprimé?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question supplémentaire au ministre de la Justice, puisque c'est lui qui défend les intérêts de l'Ouest?

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le ministre n'interviendra-t-il pas, au nom de l'Ouest canadien, dans cette situation absolument déplorable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): J'ai pris note de l'instance du député, monsieur l'Orateur.

* * *

LES PÊCHES

HOMARD—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA DÉCISION DU
COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL AU SUJET DES PERTES
D'ÉQUIPEMENT—LA DURÉE DE LA SAISON

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Quelles mesures a-t-il prises pour enquêter sur la décision contestable d'un comité fédéral-provincial concernant la définition de certaines zones relatives à la compensation pour la perte d'équipement de pêche au homard l'année dernière? D'autre part, quant à la période de l'année, dira-t-il à la Chambre s'il a prié ses fonctionnaires de se renseigner sur des faits douteux relatifs à la saison du homard? Si l'on doit apporter des changements, sait-il s'il y a consensus parmi les pêcheurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, il est difficile de revenir sur une décision rendue par un comité fédéral-provincial il y a plus d'un an. Je suis disposé à voir si l'on peut apporter des changements à ce sujet, mais je dois avouer en toute franchise au député que les décisions ont été rendues à la lumière des faits connus à ce moment-là et seulement après ample consultation avec le gouvernement provincial qui était dans une grande mesure intéressé par cette affaire. Je le répète, je vais faire tout mon possible, mais je ne voudrais pas donner de faux espoirs à ceux dont la requête a été rejetée.

Quant à la saison du homard, nous examinons encore la question. Il y a quelques jours, je n'avais pas reçu de demandes officielles de la part d'organisations de pêcheurs, mais je consulterai les dossiers de nouveau. Nous sommes toujours disposés à modifier le règlement, ce que nous pouvons faire facilement pour rendre service aux pêcheurs. Le problème est d'obtenir un consensus chez les pêcheurs de la région.